

CEA/DEN/CAD/DIR/CSN
DO 423 24/06/19



19PPAP000435

Diffusé le 24/06/19

Monsieur le Directeur Général de l'ASN

15 - 21, Rue Louis Lejeune
92120 MONTROUGE

A l'attention de l'ASN/DRC


Objet : CEA/Cadarache - INB 56 - Le parc d'entreposage
Décision n°2013-DC-0369 de l'ASN du 5 septembre 2013 fixant au CEA
des prescriptions applicables à l'INB 56

Réf : [1] Lettre ASN n°CODEP-MRS-2013-028928 du 12 septembre 2013
[2] Décision n°2013-DC-0369 de l'ASN du 5 septembre 2013 fixant au CEA
des prescriptions applicables à l'INB 56

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la transmission de votre lettre citée en référence [1] concernant la décision de l'ASN citée en référence [2] fixant au CEA des prescriptions applicables à l'INB 56, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe les réponses rendues publiques aux demandes exprimées dans l'article 5 de cette décision pour lesquelles le CEA doit répondre pour le 30 juin 2019 au plus tard.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques VAYRON

Po Didier BALL'AVA
Directeur Délégué
Sûreté Sécurité

Pièce jointe : Note UADC/SIAD/LAPE INB 56 NOT491 indice 02

Copies (avec PJ) :

ASN/DRC (courriel)
ASN/Division de Marseille (papier + courriel)
IRSN/PSN-EXP/SSTC (courriel)
Monsieur le Président de la CLI de Cadarache (papier)

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			



Direction de l'énergie nucléaire
 Direction du démantèlement pour les centres civils
 Unité d'assainissement-démantèlement de Cadarache
 Service des installations en assainissement/démantèlement
 Laboratoire d'assainissement du parc d'entreposage

CEA/DEN/DDCC/UADC/SIAD/LAPE
 DO 641 24/06/19



Niveau de confidentialité				Direction d'objectifs	Domaine	Projet	EOTP	Partenaire/Client
DO	<input checked="" type="checkbox"/>	CD	<input type="checkbox"/>	DDCC	A/D	RCD INB 56		
DR	<input type="checkbox"/>	SD	<input type="checkbox"/>					
CCEA	<input type="checkbox"/>							

Note Technique

Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018

	Nom(s)	Fonction(s) et unité(s)	Visa(s)
Rédacteur	M.BANANIER	ISN de l'INB 56 SIAD/LAPE	
Vérificateur	V. CHAIGNON	Chef d'exploitation de l'INB 56 SIAD/LAPE	p.o S. CHAIX
Émetteur	S.CHAIX	Chef de l'INB 56 SIAD/LAPE	 Date : 24/06/19

CEA Centre de Cadarache - DEN/DDCC/UADC/SIAD/LAPE – Bâtiment 776- 13 108 Saint Paul Lez Durance

Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Paris B 775 685 019

Modèle mars 2018

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

SUIVI DES VERSIONS

Indice	Date de l'indice	Rédacteur	Nature de la modification	Nb de pages du doc.
01	06/06/19	M.BANANIER	Émission initiale	13
02	Cf. page 1	M.BANANIER	Prise en compte des commentaires de la CSMN	13

RESUME

La décision ASN n°2013-DC-0369 du 5 septembre 2013 a été notifiée par l'ASN au CEA-Cadarache le 12 septembre 2013.

Par ce document, le CEA répond aux demandes de l'article 5 de cette décision.

MOTS-CLES

INB 56 ; Décision ASN n°2013-DC-0369

DIFFUSION INITIALE

DIR/CAD/CSMN - Chargé d'affaire
UADC : DC et ASD
UADC/SIAD
UADC/LAPE

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

SOMMAIRE

1. OBJET	4
2. DOCUMENTS DE REFERENCE	4
3. RAPPEL DE L'ARTICLE 5 DE LA DECISION ASN 2013-DC-0369	4
4. REPOSE À L'ARTICLE 5 DE LA DECISION ASN 2013-DC-0369	4
4.1. PRESENTATION DE L'INB 56	4
4.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS	5
4.2.1. Projet DEM-RCD 56	5
4.2.2. Reprise des déchets TFA Historiques – Zone Tranchées	7
4.3. CONCLUSION	8
4.3.1. Evolutions constatées sur l'année 2018	8
4.3.2. Etat des stocks des déchets radioactifs de l'INB 56	8
ANNEXE 1. DECHETS CONDITIONNES EN STOCK.....	11

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

1. OBJET

La décision ASN n°2013-DC-0369 [1] a été notifiée par le courrier CODEP-MRS-2013-028928 [2] de l'ASN au CEA-Cadarache le 12 septembre 2013.

Le CEA répond à l'article 5 de cette décision par le présent document pour l'année 2018.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

- [1]. Décision 2013-DC-0369 de l'ASN du 5 septembre 2013 fixant au CEA des prescriptions applicables à l'INB 56, dénommée le parc d'entreposage, située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône).
- [2]. Lettre ASN CODEP-MRS-2013-028928 du 12 septembre 2013 au CEA Cadarache notifiant la décision 2013-DC-0369 de l'ASN.
- [3]. Courrier CEA/DEN/CAD/DIR/DSS DO 5 du 10/07/15 – Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369.

3. RAPPEL DE L'ARTICLE 5 DE LA DECISION ASN 2013-DC-0369

« Le CEA rend public, au plus tard le 30 juin de chaque année, pour chaque catégorie de déchets historiques, l'état à la fin de l'année précédente des entreposages situés dans le périmètre de l'INB 56 ainsi que l'avancement des projets de reprise, de caractérisation, de conditionnement et d'évacuation vers d'autres installations d'entreposage ou de stockage de déchets radioactifs. Cette prescription peut être satisfaite par une insertion de ces informations dans le rapport annuel mentionné à l'article L. 125-15 du code de l'environnement. ».

4. REPONSE À L'ARTICLE 5 DE LA DECISION ASN 2013-DC-0369

4.1. PRESENTATION DE L'INB 56

L'INB 56 est implantée dans la zone sud du CEA/Cadarache, sur deux zones géographiquement distinctes :

– La zone du parc d'entreposage comprenant :

- 11 hangars : contenant des colis de déchets faiblement irradiants et des déchets particuliers (radifères, magnésiens, paratonnerres...).
- Une installation d'entreposage sous eau des éléments combustibles irradiés (piscines P1 à P3) dont tous les éléments combustibles ont été évacués.
- 6 fosses : contenant des déchets en vrac ou colis de déchets faiblement ou moyennement irradiants.

– La zone des tranchées comprenant :

- 5 tranchées : contenant des déchets solides faiblement irradiants enfouis dans ces tranchées entre 1969 et 1974. Il s'agit, pour la plupart, de déchets ni bloqués, ni enrobés.
- Un hangar TFA : contenant des conteneurs de déchets de Très Faible Activité (TFA).

L'INB 56 a été créée pour stocker des déchets radioactifs solides provenant du fonctionnement ou du démantèlement d'installations nucléaires situées à l'intérieur ou à l'extérieur du Centre de Cadarache. L'INB 56 a été déclarée le 8 janvier 1968 au ministère concerné sous le titre de « Parc de Stockage définitif des Déchets Solides ». Pour mémoire, l'ANDRA, Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs, a été créée au sein du CEA en 1979, puis l'Agence gagne son indépendance en 1991 et met en service le centre de stockage de l'Aube pour les déchets FMAVC en 1992 et le CIRES (Centre Industriel de Regroupement,

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

d'Entreposage et de Stockage) pour les déchets TFA en 2003. En 1983, l'INB 56 est devenue un parc d'entreposage, ainsi, jusqu'à cette date, sa conception et son exploitation n'ont pas été réalisées dans un objectif de récupération des déchets stockés.

Depuis 2006, l'INB 56 s'est engagée dans une phase de reprise et désentreposage des déchets, avec la mise en place d'une organisation projet.

4.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

4.2.1. Projet DEM-RCD 56

Depuis janvier 2017, la Maîtrise d'Ouvrage est positionnée directement aux côtés de l'administrateur du CEA et d'une direction opérationnelle, maîtrise d'ouvrage déléguée, dénommée DDCC (Direction du Démantèlement des Centres Civils) à laquelle est rattachée l'unité d'assainissement / démantèlement de Cadarache (UADC) dont dépend l'INB 56.

Le projet de désentreposage et de démantèlement de l'INB 56 (projet DEM-RCD 56) est constitué, entre autres, de 7 lots pour la RCD de l'INB 56. La structuration de ces lots est indiquée ci-dessous :

– Lot projet « TRANCHÉES » :

- Lot A : Fin de reprise de la Tranchée T2.
- Lot B : Reprise des autres Tranchées.

– Lot projet « FOSSES » :

- Lot C : Fosses Anciennes – Déchets Vrac FI¹ des alvéoles A45, A45bis, A32, A42 et A41 de la fosse F3.
- Lot D : Fosses Anciennes – Déchets Vrac MI², conteneurs historiques, colis MI 500l conteneur acier noir de toutes les fosses.
- Lot E : Fosses Récentes – Colis MI² 500l conteneur acier inox de la fosse F6

– Lot projet « PARC » :

- Lot F : Hangars FI.
- Lot G : Piscines.

4.2.1.1. Lot projet « TRANCHÉES » - Fin de reprise de T2 – Zone Tranchées

La tranchée T2 est vide de ses déchets depuis fin mars 2017. En 2018, des études ont été initiées par le CEA et sont en cours de réalisation :

- la réalisation de mesures non intrusives et de mesures intrusives pour caractériser les terres en fond de tranchée de T2,
- le remplacement du confinement statique de la Tranchée T2.

4.2.1.2. Lot projet « TRANCHÉES » - Reprise des autres Tranchées – Zone Tranchées

En 2018, le CEA a pris la décision de résilier le marché « autres tranchées » du Titulaire à l'issue des études de définition et de développement.

4.2.1.3. Lot projet « FOSSES » - Fosses Anciennes – Déchets Vrac FI – Zone Parc d'Entreposage

Durant l'année 2018, les opérations de reprise de déchets faiblement irradiants (FI) entreposés en vrac dans la fosse ancienne F3 ont vu la fin de la reprise de l'alvéole A41 le 10 avril 2018. Au total 10 m³ de déchets ont été extraits de cette alvéole dont 4m³ ont été remis en fond d'alvéole car leurs caractéristiques radiologiques sont hors limites des autorisations de traitement du référentiel de sûreté de l'INB 56 (débit de dose supérieur à 2 mGy/h ou masse de Pu > 5g). Le déplacement des cellules au-dessus de l'alvéole A42 s'est poursuivi jusqu'en octobre 2018. L'extraction des déchets de l'alvéole A42 a débuté le 23 octobre 2018. En 2018, 11,2 m³ de déchets ont été extraits, exclusivement depuis les alvéoles A41 et A42. De plus, 1 m³ de déchets ont été remis en alvéole A42 (débit de dose > à 2mSV/h). Le traitement de l'alvéole A42 continue sur l'année

¹ FI : Faiblement Irradiant

² MI : Moyennement Irradiant

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

2019.

L'état d'avancement de la reprise des déchets de la fosse F3 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Alvéole A45	Alvéole A41	Alvéole A32	Alvéole A42	Alvéole A45bis
Volume total à extraire (m ³) (estimation initiale)	22	7,8 ¹	33 ²	12,4	22 ³
Volume extrait durant l'année 2018	0	6	0	4,2	0
Volume extrait depuis le début du projet de reprise (m ³)	21,75	6	43,5 ⁴	4,2	19,3
Volume restant à extraire au 31/12/2018 (m ³)	0,25	4	1	8,2 ⁵	0,3

Tableau 1 : État d'avancement – RCD VRAC FI – au 31/12/2018

4.2.1.4. Lot projet « FOSSES » - Fosses Anciennes – Lot « Vrac MI » – Zone Parc d'Entreposage

L'objectif de ce projet est de reprendre les déchets des fosses anciennes F1 à F4 ainsi que les colis qui n'auraient pas été repris dans le cadre du projet actuel RFR (Reprise des Fosses Récentes F5 et F6). Ce projet intègre aussi la reprise des déchets qui n'ont pu être traités dans le cadre du projet VRAC FI.

Seule l'alvéole A31 de la fosse F3, qui est bétonnée, est exclue de ce projet, et sera traitée lors du démantèlement de l'installation.

Les études de maîtrise d'œuvre des infrastructures nécessaires à ces opérations de reprise ont été initiées début 2011.

Jusqu'à mi 2017 les études ont été menées jusqu'au stade d'Avant-Projet Détaillé pour une solution dite « globale » et jusqu'au stade d'Avant-Projet Sommaire pour une solution dite « ciblée ». Cette dernière solution qui présente une emprise plus faible du bâtiment au droit des fosses, permet la poursuite des autres chantiers de RCD en parallèle du déroulement du projet VRAC MI.

Lors du comité directeur du projet VRAC MI du 26/09/2017, le CEA a pris la décision de poursuivre les études sur la base du scénario « solution ciblée » (incluant une priorisation de la reprise des déchets en vrac, le dimensionnement de l'installation de reprise au SMHV plus effet de site, et la prise en compte de pistes d'optimisation mises en évidence lors de la revue de projet de septembre 2017).

L'avenant au contrat permettant la poursuite des études de cette solution dite ciblée a été signé en juin 2018 permettant d'engager les études d'Avant-Projet Détaillé de cette solution. Parallèlement à ces études en cours à fin 2018, le CEA a engagé courant 2018 des actions afin d'affiner les données d'entrée du projet.

Pour cela, des études relatives à la réalisation d'une campagne d'inspection des puits des fosses F1 et F4 de l'INB 56 ont été initiées en décembre 2018 afin d'améliorer la connaissance de l'état et du contenu des puits à reprendre. D'autre part, un appel d'offre a été lancé dès août 2018 pour la réalisation d'une campagne géotechnique de la zone d'implantation des bâtiments de l'installation Vrac MI définis dans l'APS de la « solution ciblée ».

4.2.1.5. Lot projet « FOSSES » - Fosses Récentes - Colis MI – Zone Parc d'Entreposage

Ce projet concerne la reprise des colis MI de 500 L présents dans la fosse F5 et F6. Ce projet a débuté en 2009.

En 2018, l'extraction des colis MI de la fosse F6 s'est poursuivie : 26 colis ont été évacués sur l'installation CEDRA.

¹ Le volume total (déchets + sable) de l'alvéole A41 est au final de 10 m³ (+ 2,2 m³ du volume initial estimé).

² Le volume total (déchets + sable) de l'alvéole A32 est au final d'environ 44,5 m³ (+ 11,5 m³ du volume initial estimé).

³ Le volume total (déchets + sable) de l'alvéole A45bis est au final de 19,6 m³ (- 2,4 m³ du volume initial estimé).

⁴ Le volume défini pour 2016 de 18,9 m³ a été réévalué à 18,8 m³.

⁵ Ce volume inclut les 1m³ a été remis en alvéole en 2018.

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

L'état d'avancement de la reprise des colis de déchets de la fosse F6 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Fosse 6 (acier inoxydable)
Nombre total de colis à extraire	193 ¹
Nombre de colis extraits durant l'année 2018	26
Nombre de colis extraits depuis le début du projet de reprise (2009)	91
Nombre de colis restant à extraire au 31/12/2018	102

Tableau 2 : État d'avancement – RCD RFR – au 31/12/2018

4.2.1.6. Lot projet « PARC » - Lot F : Hangars FI – Zone Parc d'Entreposage

Le démarrage des opérations de caractérisation des fûts non bloqués du hangar H4 a débuté en octobre 2018, suite à la mise en service de postes de mesures de spectrométrie gamma et neutron dans l'extension H4-H6 des hangars de la zone du parc d'entreposage.

Les colis évacués en 2018 sont déclinés comme suit :

- 78 fûts de cendre ATUE ont été évacués vers l'installation TRIADE,
- 38 colis 870L ont été évacués vers l'installation CEDRA,
- 40 coques béton ont été également évacuées vers l'installation CEDRA.

Le détail des entreposages des autres colis de déchets des hangars est présenté dans le tableau en Annexe 1.

4.2.1.7. Lot projet « PARC » - Lot G : Piscines – Zone Parc d'Entreposage

L'INB 56 a reçu (accord ASN CODEP-MRS-2018-004540 du 01/02/2018) l'autorisation de modification au titre de l'article 26 du décret procédure relative aux « opérations de traitement des résidus de fond de piscines et préparation à l'assainissement » transmise par note DEN/CAD/DIR/CSN DO 606 du 23/10/2017.

La fin de la vidange des piscines P1 et P2 de l'INB56 a été prononcée le 29 mars 2018 répondant à un engagement du CEA pris auprès de l'ASN (NRA 106). Au total 39 transports ont été nécessaires pour vidanger la totalité des effluents qui ont été évacués vers la STEL de Marcoule.

Le bilan de la vidange des piscines P1 et P2 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Piscine P1	Piscine P2
Volume total à vidanger (m ³) (environ)	100 ²	100 ³
Volume vidangé durant l'année 2018 (m ³)	3	10,9
Volume vidangé depuis le début du projet de reprise (m ³)	106	87
Volume restant à vidanger au 31/12/2018 (m ³)	0	0

Tableau 3 : État d'avancement – RCD Vidange piscines – au 31/12/2018

Le volume total à vidanger pour les piscines P1 et P2 a été réévalué pour prendre en compte les volumes de rinçage rajoutés. Au total, 106 m³ ont été évacués pour la piscine P1 et 87 m³ pour la piscine P2.

De plus, il a été réalisé des investigations télévisuelles ainsi que des prélèvements dans chacune des piscines P1 et P2 en fin de vidange afin de visualiser notamment les objets et dépôts qui sont toujours présent en fond de piscine.

4.2.2. Reprise des déchets TFA Historiques – Zone Tranchées

La reprise des déchets TFA historiques comprend, notamment, la prise en charge des déchets entreposés dans le hangar TFA de l'INB 56 (bâtiment 367), le transport jusqu'à l'ICPE « STARC », le tri, le conditionnement et leurs transports jusqu'au CIRES de l'ANDRA. Le désentreposage du hangar a débuté le 15 novembre 2012.

En 2018, 100 open tops de déchets TFA historiques ont été évacués.

¹ Le nombre total de colis a été corrigé par rapport à 2016 en prenant en compte le colis expédié en 2009.

² Le volume total à vidanger de la piscine P1 a été réévalué en fin de vidange en intégrant les volumes de rinçage rajoutés (+ 4,8).

³ Le volume total à vidanger de la piscine P2 a été réévalué en fin de vidange en intégrant les volumes de rinçage rajoutés (-13,2).

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

L'état d'avancement du projet est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Hangar TFA
Nombre total d'open tops à évacuer	645 ¹
Nombre d'open tops évacués durant l'année 2018	100
Nombre d'open tops évacués depuis le début du projet de reprise	639
Nombre d'open tops restant à évacuer au 31/12/2018	6

Tableau 4 : État d'avancement – RCD RDTFAH – au 31/12/2018

4.3. CONCLUSION

4.3.1. Evolutions constatées sur l'année 2018

Déchets TFA historiques – Zone des Tranchées

Le nombre d'open-tops expédiés vers le CIRES a légèrement diminué par rapport à l'année 2017 (100 OT en 2018 contre 140 OT en 2017).

Hangars FI – Zone Parc d'Entreposage

En 2018, 38 colis 870L et 40 coques béton ont été évacuées vers l'installation CEDRA. Par rapport à l'année 2017, on constate une augmentation du nombre de colis envoyés vers l'installation CEDRA. Cette augmentation est due au lancement des campagnes de bouchonnage permettant une accélération de la cadence de désentreposage.

Fosses Récentes - Colis MI – Zone Parc d'Entreposage

L'exploitation s'est faite de manière régulière au cours de l'année 2018, permettant le désentreposage de 26 colis MI inox vers l'installation CEDRA. Cette diminution du nombre de colis désentreposé par rapport à l'année précédente est due à des problèmes survenus en cours d'année notamment sur l'ETCMI et le château 17t.

Fosses Anciennes – Déchets Vrac FI – Zone Parc d'Entreposage

Le volume de déchets extraits par rapport à l'année précédente a diminué (10,2m³ en 2018 contre 24,7 m³ en 2017). Les difficultés rencontrées pour obtenir une étanchéité des blocs cellules après leur déplacement sur l'A42 n'ont pas permis de reprendre l'exploitation suffisamment tôt en 2018.

Piscines – Vidange - Zone Parc d'Entreposage

La vidange des piscines P1 et P2 s'est terminée à la fin du deuxième trimestre de 2018. La vidange de la piscine P1 a permis d'évacuer 106 m³ d'effluents. La vidange de la piscine P2 a permis d'extraire 87 m³ d'effluents. Il reste à évacuer des objets et des résidus présents en fond de piscine.

Tranchée T2 – Zone des Tranchées

La tranchée T2 est vide de ces déchets fin mars 2017. Il n'y a donc plus d'extraction de déchet.

4.3.2. Etat des stocks des déchets radioactifs de l'INB 56

Le stock de déchets de l'INB 56 diminue. L'état des stocks des déchets radioactifs solides conditionnés entreposés sur l'INB 56, au 31 décembre 2018, est présenté en Annexe 1.

Par rapport au volume de déchets présent en 2017 sur l'INB 56, il a été constaté une diminution de ce volume d'environ 9.6 % (essentiellement dû à l'évacuation de déchets TFA historiques).

Concernant les déchets vrac en tranchées, l'ordre de grandeur du volume de déchets dans les tranchées T1, T3, T4 et T5 est d'environ 2 400 m³.

Concernant les déchets vrac et colis historiques en fosses, l'ordre de grandeur du volume de déchets actuellement entreposés dans les fosses F1 à F4 est de :

- 215 m³ de déchets vrac, vrac ensablé, vrac bétonné

¹ Le nombre total d'open tops à évacuer a été réévalué en 2017 à 645 (624 + 21) en 2017.

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

- 100 m³ de déchets en colis historiques (coque béton, poubelle Saclay, poubelle LECA, ADAC, MURGUE, SEIGLE...).

Les inventaires exacts des déchets présents dans les fosses et les tranchées ne pourront être connus qu'à la fin des opérations d'extraction de ces déchets.

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

ANNEXE

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

ANNEXE 1. DECHETS CONDITIONNES EN STOCK

Les titres précisés **en gras** dans la catégorie « type de déchets » correspondent à des types de déchets dont le volume a évolué depuis fin 2017.

Type déchets	Catégorie	Entreposés à fin 2018		Installation destinataire
		Nombre	Volume (L)	
Entreposage				
Déchet technologique compacté en conteneur 500 L - origine INB 37 STD	MAVL	766	383 000	CEDRA
Conteneur 870L CEA 050 + 080 et 090	MAVL	3 324	2 891 880	CEDRA
Boue de filtration en coque de 500L	MAVL	3 717	1 858 500	CEDRA
Boue de filtration en fût de 350L	MAVL	80	28 000	CEDRA
Concentrât en fût de 700L	MAVL	40	28 000	CEDRA
Coque béton 1800L reconditionnée ou non	MAVL	180	324 000	CEDRA
Coque béton 1000L CEA 180	MAVL	25	25 000	CEDRA
Coque 2 m ³ déchet magnésien	MAVL	11	22 000	Marcoule
Cendre fût de 100L en 223L	MAVL	286	63 778	CEDRA
Concentrât en coque béton de 500L	MAVL	381	190 500	CEDRA
Fût riche	MAVL	37	4 478	CFCa
Source enrobée dans une coque béton 1600L Reconditionnement de la coque béton en emballage final	MAVL	41	132 400	CEDRA
Fût de 60L placé dans un conteneur anti-corrosion de 120L, le tout placé dans une coque béton (PbSO ₄)	MAVL	888	444 000	CEDRA
96 fûts placés par 4 dans un caisson anti-corrosion, lui-même placé dans un caisson béton (PbSO ₄)	MAVL	35	175 000	CEDRA
Résine en 870L	MAVL	21	18 270	ICPE 312
Terre Bayard en OPEN TOP : type radifère	FAVL	71	2 163 000	CSA
Coque silice contaminée C14 ISOTOPCHIM	FAVL	4	2 000	CSA
Coque béton 1000L - zone des tranchées	FMAVC	18	18 000	ICPE 312
Cendre fût de 100L en 223L	FMAVC	12	76 048	ICPE 312 TRIADE
Fût 223L (boue, cendre) - zone des tranchées	FMAVC	32	7 136	ICPE 312
Fût 223L (terre) - zone Parc	FMAVC	357	7.96E+04	ICPE 312

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

Type déchets	Catégorie	Entreposés à fin 2018		Installation destinataire
Château SIRIUS	FMAVC	1	/	CSA
Pièces unitaires ECI - Vrac sous vinyle	FMAVC	4	1.47E+04	ICPE 312 SOGIVAL
Pièces unitaires ECI - Vrac sous vinyle	TFA	2	2.00E+02	ICPE 312 CIRES
OPEN TOP : terre, gravats, ferraille, vrac (déchet historique) - Aire TFA, T4, TFA-H, caissons TFA	TFA	40	1.14E+06	STARC CIRES
Fût 223 L la Roche de Rame	TFA	28	6 277	CIRES
Fût 100 L Terres de Bandol	TFA	54	5 400	CIRES
Château LEMER	TFA	0	0	CIRES
Fût 100 L (U + Th)	TFA	8	800	CIRES
Colis 870 L vrac (U + Th)	TFA	4	3 480	CIRES
OPEN TOP :INB 37-A	TFA	2	2.76E+04	CIRES
GRV Vides	TFA	34	34 000	ICPE 312
Château LECA	TFA	0	0	SOGIVAL
Production courante				
Fût 200 L jaune compactable	FMAVC	68	8 399	ICPE 801
Fût 200 L vrac à démanteler	FMAVC	108	21 600	ICPE 312 CSA
Fût 100 litres lot de terre	FMAVC	74	7 400	ICPE 312
Fût 100 L sable	FMAVC	83	8 300	ICPE 312 CSA
Fût 118 L PE incinérable	FMAVC	9	1062	ICPE 801
Pot décanteur 25L	FMAVC	3	75	ICPE 312
Pot décanteur 50L	FMAVC	6	300	ICPE 312
Fût 200 L sable	TFA	4	800	CIRES
Big Bag 1 m ³	TFA	29	29 000	CIRES
Big Bag 2 m ³	TFA	11	22 000	CIRES
DSFI¹²				
Caisson 5 m ³ (sans béton), déchets amiantés	FMAVC	6	30 000	DSFI

¹² Création d'une catégorie spécifique DSFI. Il n'y a pas d'exutoire identifié pour cette catégorie.

UADC	SIAD/LAPE	INB56	NOT 491	Indice 02
SURTE	Dossier de réponse à l'article 5 de la décision ASN 2013-DC-0369 pour l'année 2018			

Type déchets	Catégorie	Entreposés à fin 2018		Installation destinataire
Caisson 10 m ³ (sans béton), coque CBFK	FMAVC	1	10 000	DSFI
Fût 200L, déchet en mélange amiante, DEEE	FMAVC	3	1 600	DSFI
Colis 870L, source rebutée	FMAVC	1	870	DSFI
Fût 120L PEHD, act. > exutoire	FMAVC	5	600	DSFI
Big Bag 1 m ³ déchets en mélange : amiante, laine de verre, bitume	TFA	110	110 000	DSFI
Fût 200L, DEEE	TFA	22	4 400	DSFI
Ballot 1,3 m ³ fibrociment, laine de verre, amiante	TFA	1	1 300	DSFI
Ballot 1,7 m ³ fibrociment, laine de verre, amiante	TFA	1	1 700	DSFI
Ballot 1,9 m ³ fibrociment, laine de verre, amiante	TFA	1	1 900	DSFI
Casier 2 m ³ fibrociment amiante	TFA	1	2 000	DSFI
Mallette contenant 77 néons	TFA	1	100	DSFI
Fût 200L jaune compactable – zone des tranchées, déchets amiantés, calandrite, poudre	FMAVC	33	6 600	DSFI
Fût 200 litres lot de terre – zone des tranchées, mélange terre, poudre	FMAVC	57	5 700	DSFI
Fût 200L vrac à démanteler – Vrac FI, extincteurs, batterie, DEEE	FMAVC	9	489	DSFI